

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-SAINT-DENIS
Arrondissement Le Raincy

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° 008 A /25

Objet : Réalisation d'un ALSH (élémentaire / Baz'Ados) pour les besoins de la commune de Coubron – 154 av Jean Jaurès – 93470 Coubron / Dépôt d'une demande de subvention d'investissement auprès de la CAF de Seine-Saint-Denis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, notamment pour demander à tout organisme financeur, sans restriction, l'attribution de subventions ;

VU les échanges intervenus depuis 2019 avec les services de la CAF de Seine-Saint-Denis concernant le concours financiers susceptible d'être apporté par celle-ci à la commune de Coubron pour la réalisation de son ALSH (élémentaire / Baz'ados) au 154 av Jean Jaurès ;

VU la volonté municipale de moderniser ses équipements, et notamment dans le but d'accueillir les enfants et les jeunes dans des conditions optimisées ;

VU le dossier de demande de subventions avec le plan de financement annoncé pour obtenir le soutien financier de la CAF de Seine-Saint-Denis au projet de réaliser un nouvel ALSH ;

CONSIDERANT que la commune a le projet de réaliser un ALSH (élémentaire / Baz'ados) au 154 av Jean Jaurès ;

CONSIDERANT l'état d'avancement du projet, le permis de construire instruit, la démolition des bâtiments préexistants, l'abattage des arbres rendu obligatoire par l'implantation des futures constructions, et l'attribution en décembre 2024 du marché de travaux ;

CONSIDERANT que le montant total prévisionnel de l'opération est arrêté à ce jour à 1 159 161.04€ HT, soit 1 390 993.25€ TTC ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de solliciter une subvention d'un montant de 400 000€ auprès de la CAF de Seine-Saint-Denis, qui permettrait, en complément du financement acquis de la Région Ile de France, d'atteindre un taux subventionné avoisinant les 70% ;

CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement ainsi que suit :

Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Réalisation d'un ALSH au 154 av Jean Jaurès 1 390 993.25 €	CAF de Seine-Saint-Denis 400 000€ Région Ile de France 410 000€ Commune de Coubron (fonds propres) 580 993.25 €
TOTAL 1 390 993.25 €	TOTAL 1 390 993.25 €

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de disposer d'un nouvel équipement qui permettra d'accueillir les enfants, les jeunes, leur famille et le personnel communal dans un bâtiment à l'ergonomie adaptée, conforme en termes de conditions d'accueil et de prestations ;

DECIDE

Article 1 – Approuve le projet de réalisation d'un ALSH au 154 av Jean Jaurès à Coubron selon le plan de financement ci-après :

Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Réalisation d'un ALSH au 154 av Jean Jaurès 1 390 993.25 €	CAF de Seine-Saint-Denis 400 000€ Région Ile de France 410 000€ Commune de Coubron (fonds propres) 580 993.25 €
TOTAL 1 390 993.25 €	TOTAL 1 390 993.25 €

Article 2 – Approuve la demande de subvention formulée auprès de la CAF de Seine-Saint-Denis pour un montant de 400 000€, considérant le cout global de l'opération d'un montant de 1 159 161.04 € HT, soit 1 390 993.25 € TTC.

Article 3 – Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles au montage du dossier et pour signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'aboutissement du projet concerné.

Article 4 – Dit que les dépenses et recettes y afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

Article 5 – Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Fait à Coubron, le 17 janvier 2025.

Ludovic TORO
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est

